



Le Bouscat

AGENDA21

Acte 2 - 2017/2020



**6 défis pour un
Territoire durable
et une Ville responsable**



bouscat.fr

Le Bouscat

AGENDA21

Acte 2 - 2017/2020



- ▶ **L'Agenda 21 et les 5 finalités du Développement durable**
- ▶ **L'évaluation de l'acte 1 et la co-construction de l'acte 2**
- ▶ **Un cadre stratégique**
- ▶ **Un programme d'actions «augmenté»**
- ▶ **6 défis pour un Territoire durable et une Ville responsable**

● L'Agenda 21 qu'est-ce que c'est ?

En 1992, lors de la conférence des Nations Unies au Sommet de la Terre à Rio, la France et 172 pays officialisent la notion de développement durable et celle de ses trois piliers : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Un Agenda 21 c'est la traduction locale de ces engagements mondiaux. Il s'agit d'un outil de planification des territoires pour la mise en œuvre de leurs actions. Agenda 21 = programme d'actions pour le 21ème siècle.

Né en février 2009, l'engagement de la Ville du Bouscat pour un Agenda 21 s'est concrétisé en 2012 par l'adoption de son premier programme d'actions 2012/2015 avec une prorogation de deux ans et se poursuit aujourd'hui avec l'acte 2 pour 2017/2020.

Repères : Les finalités du Développement durable

L'Agenda 21 local s'inscrit dans un cadre de référence national qui vise à répondre de façon concomitante et cohérente aux **5 finalités** suivantes :

- ▶ Lutte contre le changement climatique
- ▶ Préservation de la biodiversité
- ▶ Épanouissement de tous les êtres humains
- ▶ Cohésion sociale et solidarités
- ▶ Dynamique de Développement selon des modes de production et de consommation responsables.

La démarche Agenda 21 s'appuie également sur **5 éléments déterminants** que sont la transversalité, la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, l'amélioration continue et l'évaluation partagée.

Un nouvel Agenda 21, pour quoi faire ?

Pour approfondir, améliorer, poursuivre les actions engagées qui ont nécessité cinq années de travail partagé par les services et les acteurs du territoire. Aujourd'hui, l'Agenda 21 oriente et guide l'action municipale pour l'inscrire dans la durée. Une large phase de concertation et d'évaluation a permis de co-construire un acte 2 à l'image de la Ville et de ses enjeux pour 2020.

L'évaluation et la co-construction de l'acte 2

Les grandes orientations de l'acte 2 sont issues du travail sur le bilan de l'acte 1 et la prospective pour 2020, mené entre 2015 et 2016. Celui-ci s'est articulé autour d'un bilan interne, d'une large concertation des acteurs du territoire, de la population et des agents de la Ville, et d'une évaluation externe, à travers le dossier de reconnaissance ministérielle et l'évaluation de la Responsabilité Sociétale de l'Organisation (RSO).

RSO, AFAQ 26000

La Responsabilité Sociétale des Organisations, mesure la contribution d'une entreprise, collectivité ou tout autre acteur, au Développement durable sous le prisme de sa responsabilité environnementale, sociale et économique. C'est une norme internationale = ISO 26000.



La RSO en 4 mots

Transparence
Gouvernance
Organisation
Résultats







Un cadre stratégique

Le 20 juin 2017, le Conseil Municipal délibérait sur le nouveau programme d'actions de l'Agenda 21 et votait l'acte 2 pour 2017/2020. L'ADN de ce nouveau volet concentre 3 principes directeurs :

- ▶ La RSO* et les 5 finalités nationales comme fils conducteurs
- ▶ Un projet de territoire ouvert et co-piloté
- ▶ La mesure du Développement durable dans les politiques sectorielles

Un programme d'actions «augmenté»

La mise en œuvre de l'acte 2, guidée par ces trois principes directeurs, va s'appuyer sur une stratégie de planification. Elle s'articule autour de 26 grands projets opérationnels qui déclineront les 6 grands défis retenus par la Ville. Les projets explorent de nouveaux sujets et renforcent d'autres thématiques déjà abordées dans l'acte 1. Les défis quant à eux, ont été répartis en 2 cibles : Territoire durable et Ville Responsable.

Cible territoire durable	Cible ville responsable
Défi 1 : Qualité de Vie Urbaine 	Défi 4 : Engagement 
Défi 2 : Vie locale et Solidaire 	Défi 5 : Qualité 
Défi 3 : Coopération et Citoyenneté 	Défi 6 : Innovation 

Ce sont 110 actions au total qui traduiront concrètement les objectifs stratégiques des 26 grands projets.

Suivi et évaluation de la démarche



Les services municipaux ont défini des indicateurs qui permettront de mesurer les résultats de chaque action et le degré d'accomplissement des 26 grands projets. Le Rapport d'activité et le Rapport de Développement durable feront l'état de ces éléments de mesure. Enfin, une information régulière sur la mise en œuvre des différentes actions sera diffusée dans le magazine municipal.

DÉFI 1

Qualité de vie urbaine

Le Défi Qualité de vie urbaine s'inscrit dans un contexte métropolitain et communal en constante évolution notamment autour du développement urbain et des déplacements, et doit répondre de façon concomitante aux enjeux de Développement durable et de préservation de la qualité de vie des Bouscatais. Ainsi, les objectifs de ce défi doivent-ils permettre de conforter l'urbanisme dans une approche durable, d'ancrer les déplacements doux dans le quotidien des Bouscatais, de poursuivre les actions engagées sur la préservation des espaces naturels dans un souci de préservation de la santé et développer les projets de nature partagée créateurs de lien social.

FOCUS ACTION

Document cadre Urbanisme

Pour traduire le projet de territoire (évolution urbanistique et paysagère) : Formalisation des grands principes du projet de territoire dans un document à valeur stratégique et pédagogique.

Renforcer le Bois comme outil de biodiversité en ville

Par l'élaboration d'un nouveau plan de gestion, le renforcement des animations et des outils pédagogiques favorisant l'appropriation par les visiteurs « libres », le renouvellement du mobilier artistique et le dialogue avec le gestionnaire de l'hippodrome.

3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES 6 GRANDS PROJETS

OBJECTIF 1
Accompagner les mutations de la ville

Grands projets

- 1 Urbanisme durable
- 2 Déplacements alternatifs

OBJECTIF 2
Maintenir un environnement respectueux de la Santé

Grands projets

- 3 Santé
- 4 Écocité

OBJECTIF 3
Développer la biodiversité urbaine

Grands projets

- 5 Milieux préservés
- 6 Nature partagée



DÉFI 2

Vie locale et solidaire

L'acte 1 a permis de soutenir une dynamique communale axée sur la solidarité et l'action sociale. Il n'est donc pas nécessaire d'intégrer à l'Agenda 21 toutes les politiques sectorielles déjà à l'œuvre mais d'innover dans l'approche pour, notamment, inscrire la culture dans une démarche plus participative, renforcer la pratique sportive pour un plus grand nombre, accompagner la population à tous les âges de la vie, impliquer tous les publics dans la vie locale par une approche transversale et intergénérationnelle.

FOCUS ACTION

Favoriser la participation des habitants aux services de la médiathèque

Associer les publics, concevoir des actions pour et avec eux. Habituellement destinataires de l'action culturelle, les habitants en deviendraient également acteurs.

Guichet unique Emploi/ Insertion

Afin de mutualiser les actions du BIJ et du service Emploi/Insertion autour de l'accompagnement aux parcours d'insertion professionnelle, ce guichet unique permet de concrétiser une démarche volontaire de la Ville à coordonner les acteurs du territoire autour de l'insertion professionnelle.

3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES 7 GRANDS PROJETS

OBJECTIF 1
Développer l'action culturelle et sportive pour tous

Grands projets

- 7 Culture participative
- 8 Tous au sport

OBJECTIF 2
Accompagner tous les publics dans la vie locale

Grands projets

- 9 Solidarités
- 10 Ecocrèches

OBJECTIF 3
Encourager le Vivre ensemble

Grands projets

- 11 Implic'anim
- 12 Implic'asso
- 13 Mix'âge



Coopération et citoyenneté

L'écocitoyenneté sera un des axes forts de l'acte 2 « augmenté ». En effet, la création de la Maison de la Vie Écocitoyenne en 2016, ouvre de nouvelles opportunités à la Ville pour donner des éléments de compréhension nécessaires à la sensibilisation au Développement durable, notamment auprès des jeunes, cible prioritaire de ce deuxième volet de l'Agenda 21. Engager et impliquer les citoyens comme les acteurs locaux dans un projet de territoire ouvert autour d'instances de gouvernance partagée, s'ouvrir à l'international en intégrant des projets de coopération, affirmer l'intégration du Développement durable dans l'identité du Bouscat seront également les orientations fondamentales de ce défi.

FOCUS ACTION

L'écocomobilité

Création d'une instance participative de Développement durable

Dans l'optique de l'éducation des enfants et des jeunes à l'écocomobilité, les structures d'accueil organiseront leurs activités extérieures en prenant en compte les critères de proximité et d'accessibilité en déplacements doux.

Pour améliorer la gouvernance partagée des démarches Agenda 21 et RSO, la Direction mettra en place une instance associant les acteurs du territoire.

3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

6 GRANDS PROJETS

OBJECTIF 1
Renforcer l'éco-citoyenneté et l'éducation au Développement durable

Grands projets

14 Génération 21

15 Ecocitoyenneté

OBJECTIF 2
Impliquer les acteurs dans le projet de territoire

Grands projets

16 Particip'A21

17 Synergie locale

OBJECTIF 3
Favoriser les échanges et l'ouverture au monde

Grands projets

18 Coopérations

19 Ouverture



Engagement

La Ville affirme son exemplarité à travers ce défi et engage les services dans une démarche d'éco-responsabilité proactive. En effet, l'acte 1 a permis d'insuffler et d'intégrer la « culture » Développement durable en interne notamment à travers le Plan d'Eco-responsabilité, le plan de formation et le Bilan Carbone Patrimoine et Services. Le cap fixé pour 2020 sera donc d'atteindre l'intégration de l'éco-responsabilité par tous les services, sous forme d'appels à projet notamment, de déployer l'éco-responsabilité à tous les événements municipaux en structurant le dispositif, de mettre en œuvre le plan d'actions du Bilan Carbone sur un axe transition ressource et climat fort. Enfin, ce défi permettra d'inscrire l'alimentation et la lutte contre le gaspillage alimentaire comme axe d'intervention prioritaire.



3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

3 GRANDS PROJETS

OBJECTIF 1
Renforcer la Ville en tant qu'acteur public exemplaire

OBJECTIF 2
Lutter contre le changement climatique

OBJECTIF 3
Préserver les ressources

Grands projets

20 Ecoresponsabilité des services

21 Transition Ressources et climat

22 Alimentation responsable



DÉFI 5

Qualité

Depuis 2011, la Ville du Bouscat s'inscrit dans une logique de planification avec comme objectif de cibler les points forts et ceux à améliorer de son organisation pour rendre son activité et ses missions plus performantes. Cette volonté s'est matérialisée à travers différents dispositifs, tels que les Plans d'Actions Stratégiques, la démarche qualité, plus récemment l'évaluation AFAQ 26000 portant sur la responsabilité sociétale et l'évaluation des politiques publiques. Ce défi « Qualité » s'inscrit pleinement dans cette approche qui vise à mesurer l'intégration du Développement durable dans les politiques sectorielles, de poursuivre et d'améliorer le suivi et l'évaluation des activités de la Ville et de mettre en œuvre les axes de progrès à chaque niveau. Enfin, le travail engagé sur la qualité de vie au travail et le bien-être des agents se poursuivra en s'inscrivant dans les grands principes de la responsabilité sociétale.



LE PROGRAMME D' ACTIONS

2 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

2 GRANDS PROJETS

OBJECTIF 1

Améliorer le suivi et l'évaluation des politiques publiques

OBJECTIF 2

Renforcer la performance

Grands projets

23 Activités intégrées

24 Agent, être et agir

DÉFI 6

Innovation

Les impératifs de réduction des dépenses, la mise en œuvre de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), engagent la collectivité à trouver de nouvelles solutions, de nouveaux schémas et un nouvel équilibre entre efficacité et qualité du service public. L'innovation est un levier essentiel qui se traduira par des moyens tels que la recherche de financements participatifs, le partage d'économies, les achats durables ou encore une approche en coût global. Ce travail d'innovation a déjà été engagé par la Ville et doit se poursuivre notamment à travers la formation des managers, un travail de prospective sur ces axes de développement, la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences. La poursuite ou l'engagement de la collectivité dans des dispositifs de certification, labellisation ou reconnaissance permettra de valoriser les équipes municipales sur ces grands enjeux, et de maintenir la mobilisation des agents.



3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

2 GRANDS PROJETS

OBJECTIF 1

Consolider une approche financière intégrée

OBJECTIF 2

Accompagner les services de la Ville dans le changement

OBJECTIF 3

Ancrer les démarches « qualité de services aux usagers »

Grands projets

25 Recherche et Ressources, R et R

26 Labels et prospective



Le Bouscat

AGENDA21

Maire du Bouscat
BP 20045
33491 Le Bouscat Cedex

agenda21@mairie-le-bouscat.fr
Tél. 05 57 22 26 66
Fax 05 57 22 26 72
bouscat.fr

Direction Performance et Territoire
durable

**Retrouvez l'intégralité du programme
d'actions sur bouscat.fr**

